

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 5 décembre 2022

**Collecte et
valorisation des
biodéchets des
restaurants scolaires
et du centre de loisirs
- Approbation de la
convention de
partenariat -
Autorisation de
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac est engagée depuis plusieurs années, avec les 4 communes du GPV, dans le Projet Alimentaire de Territoire de la rive droite. Ce projet vise à donner accès, à tous, à une alimentation saine et durable et à développer les emplois et les compétences. Développé autour de la restauration collective publique, le Projet Alimentaire de Territoire est mené en lien avec un programme de recherche-action du CNRS et de l'INRAE.

Ce projet s'articule autour de 4 axes correspondant à la chaîne alimentaire : production, transformation, consommation, valorisation des déchets.

Concernant ce dernier axe Monsieur le Maire rappelle que la Ville effectue le tri des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires depuis 2019.

De plus, une plateforme de compostage de biodéchets a été installée au 3e trimestre 2022 sur le site de la Burthe. Cet équipement permettra de produire du compost, grâce aux sources locales de déchets (déchets verts issus de l'entretien des espaces verts communaux et déchets alimentaires issus de la restauration collective publique) à destination des espaces verts et, à terme, des fermes maraichères.

C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser la collecte et la valorisation de ces déchets en confiant ces opérations à l'ESAT Jean Jacquemart qui sera chargé :

- de collecter les bio déchets dans les écoles de la Ville ainsi qu'au centre de loisirs,
- d'acheminer ces déchets jusqu'à la micro-plateforme de compostage de la Burthe,

Une convention fixe le cadre de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la convention de partenariat ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Education réunie en date du 22 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Approuve la convention de partenariat avec l'ESAT Jean Jacquemart ci-jointe.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre :

Abstention :

M. SAILHAN ne participe pas au vote

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

